

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-034 DU 23 FEVRIER 2009

Chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI,
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement et de l'Evaluation de l'Action
Publique, de l'intérim du Président de la
République pour compter du 23 février 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret N°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

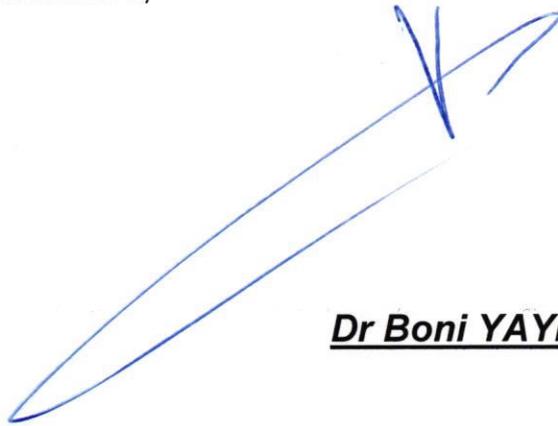
Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Tripoli (Libye).

Article 2 : Il est délégué à Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 février 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical stroke crossing it near the right end.

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4CS 2CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ
2MINISTERES 30 Secrétaire Général du Gouvernement 4 DC/MIL 2
DEPARTEMENTS 6 JO 1.